



Destinataires : Présidents de clubs
Responsables d'équipes interclubs

Objet : interclubs départementaux et vétérans

Lors de la dernière réunion du Codep 54, la commission compétition nous a alertés sur le report excessif de journées d'interclubs.

Nous vous rappelons qu'un règlement existe, précisant les modalités possibles d'un report qui doit de toute façon être exceptionnel.

Si une tolérance peut être accordée à la division 4 et aux vétérans, il en va de la crédibilité de nos championnats de respecter les règles et ce dans toutes les divisions.

Aussi, dans le cas où une ou plusieurs de vos équipes auraient un retard sur le calendrier officiel, je vous demanderais de bien vouloir régulariser au plus vite la situation.

En vous remerciant, recevez, Mesdames et Messieurs, mes salutations sportives.

Marcel Baumann